

Bertongen, René, Omit,  
Antoine Marie

Spient aux armées, D.C. G

1 14-4-18 à Calais (liste régiment<sup>lre</sup>)

2 Calais - Sud 18-4-18 (P.G.) nouveau de la famille <sup>François</sup>

Signalé M. D. N.

M<sup>r</sup> Walleuw, 19, Rue Senens, Schaerbeek du 11-5-21: dem. qu'elle  
sont les démarches à faire p<sup>r</sup> obt<sup>n</sup> le transf. du corps de ce mil<sup>lre</sup> le plus tôt  
possible et le Gouvern. intervert de les frais.

S.E. 17812 du 19-10-21 à M<sup>r</sup> Walleuw - M<sup>rs</sup> J<sup>rs</sup> Bertongen doit adresser  
par lettre recom. sa dem. de transf. Après examen de la dem. env. des form.  
transf. sera de les 1<sup>er</sup> mois de 1922 - Gouvern<sup>t</sup> n'inter. pas de les frais  
p<sup>r</sup> d'autres reçoigo. S'adresser au M. de S. Int.

S.E. 21289 du 8-2-22 à M<sup>r</sup> Walleuw - M<sup>rs</sup> J<sup>rs</sup> Bertongen n'a pas encore  
adressé S dem. S'ech. dem. si on doit considérer S lettre comme non receu

D.C.G. 6224 le 9. 2 et env. liste laquelle donne reni<sup>t</sup> concern<sup>t</sup> milit<sup>lre</sup>.

S.E. 2274 du 8-3-22 à M<sup>r</sup> Walleuw. Confirme lettre du 8-2-22.

M<sup>r</sup> Walleuw du 10-3-22: dmd. transf. annulée.

N<sup>o</sup> 9 Hanset Fonction<sup>ne</sup> des postes. Rue du Collège 66  
Lilles le 2-9-22 dem. de rendre libre le plus tôt possible  
le compartim<sup>t</sup> du caveau de M<sup>me</sup> Fasquelle à Calais  
occupé par le 2<sup>e</sup> Vertongen. (B.F.)

S.E. 26997 le 7-9-22 à M<sup>me</sup> Hanset aucune dmd. n'est  
encore parvenue de la famille Vertongen relative  
au transf. Si cette famille exprimait le désir de transf.  
Le caveau de M<sup>me</sup> Fasquelle serait rendu libre.

L<sup>e</sup> Lanslot n: 895 le 13-9-22 transm. lettre adressée  
à M<sup>le</sup> le Maire de Calais par M<sup>me</sup> T<sup>me</sup> Vertongen Beimers  
87 Rue Nationale Oovers relative au transf. du  
corps de son mari. (B.F.)

S.E. 27385 le 20-9-22 à M<sup>me</sup> T<sup>me</sup> B. Vertongen - le corps ne  
peut plus être restitué aux frais de l'Etat.

M<sup>me</sup> Georges Kéris Ingénieur 56 Rue de la Brasserie Lilles  
le 28-9-22 dem. si transf. ne peut plus être fait aux  
frais de l'Etat. (B.F.)

S.E. 27987 le 19-10-22 à M<sup>me</sup> Kéris l'exp. aux frais de l'  
Etat ne peut plus être autorisée la dmd. de la  
veuve n'ayant pas été introduite en temps opportun.

M<sup>me</sup> Kéris le 18-10-22 confirme sa lettre du 28-9-22 (envi. copie) (B.F.)

29  
Vertongen, René, Emile  
Antoine Marie  
L<sup>t</sup> aus. Ainst<sup>r</sup> P.C.G.

N<sup>o</sup> 1 Ingenieur eteli le 21-10-22 accuse receipt de la lettre  
S.E. 27987 du 19-10-22

N<sup>o</sup> 1<sup>me</sup> R. Vertongen le 9-1-23 dem. transf. à ses frais  
S.E. 88 le 13-1-23 à N<sup>o</sup> 7<sup>me</sup> Vertongen - Antoine esk.

Ouvriers le 1-2-23 mit<sup>u</sup> a été rel<sup>q</sup> à Schoonselhof (B.L.)

